Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 26 octobre 2026.

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Manneville la Goupil dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur COUCKUYT Jean-Philippe.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12
Date de convocation du Conseil Municipal : 14/10/2026

PRÉSENTS : Jean Philippe COUCKUYT, Patrick IZABELLE, Sonia CUFFEL, Bertrand DECULTOT, Emeric DENEUVE, Charline ROSSIGNOL, Bernadette LESTERLIN, Julie LEBAILLIF-LAURENT, Florent PORT, Kévin HAISE, Corinne RENAUX.

ABSENTE EXCUSÉE : Laury SAINT-AUBIN a donné pouvoir à Kévin HAIZE.

SECRETAIRE : Kévin HAIZE.

1. **Procès-verbal de la séance du 21/09/2026.**

Il est approuvé à l'unanimité et sans observation.

2. Adhésion au contrat d'assurance statutaire – 2027-2030 du Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code des Assurances ;

Vu le code Général de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 28 mars 2025 autorisant la mise en concurrence du contrat groupe d'assurance collective pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2030 ;

Vu la délibération du Conseil d 'Administration du 9 juillet 2026 autorisant le président du Centre de Gestion à signer le marché d'assurance statutaire, pour la période 2027/2030 avec la société retenue, à savoir RELYENS SPS/CNP Assurances.

Le Maire rappelle :

- que la commune a, par la délibération du 20/10/2025, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine Maritime de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Le Maire expose :

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Compte tenu des éléments exposés, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Décide

- D'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP ASSURANCES / RELYENS SPS

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2027

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire : 5.76 %
(choix du contrat précédent)

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire : 1.00 %

Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du contrat d'assurances en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.15 % de la masse salariale assurée par la collectivité.

- D'autoriser la commune à adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime, à compter du 1er janvier 2027.

- D'autoriser le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

3. Bibliothèque municipale – Changement du matériel informatique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obsolescence du matériel informatique de la bibliothèque et expose au Conseil Municipal deux devis émanant de la société XEFI avec laquelle la collectivité a déjà un contrat de location de matériel informatique pour la mairie :

A l'achat :
- Remplacement du PC de la bibliothèque par un PC portable : 1288.40€ HT soit 1546.08€ TTC
- Remplacement du PC de la bibliothèque par un PC fixe : 1257.00€ HT soit 1508.40€ TTC (sans écran).

En location sur 3 ans :
- Remplacement du PC de la bibliothèque par un PC portable : 35.00€ HT soit 42.00€ TTC
- Remplacement du PC de la bibliothèque par un PC fixe : 39.00€ HT soit 46.80€ TTC

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce qui précède décide à l'unanimité :

- De remplacer l'ordinateur de la bibliothèque par un ordinateur fixe.

- De retenir le devis présenté par la société XEFI avec option achat, sans l'écran, pour un montant de 1257.00€ HT, soit 1508.40€ TTC.

4. Trottoirs et zone piétonne – salle du carreau.

M. le Maire informe l'assemblée que trois devis ont été demandés pour la réfection de la zone piétonne au droit de la salle du carreau et du trottoir en prolongement.

Trois options sont proposées pour la reprise de la zone piétonne : enrobé, béton désactivé et sable naturel.

Les devis sont présentés :

	MONTANT HT (€)	**MONTANT TTC (€)**
EUROVIA - enrobé	13 530	16 236
EUROVIA – béton désactivé	16 230	19 476
EUROVIA - sable naturel	12 530	15 036

	MONTANT HT (€)	**MONTANT TTC (€)**
SL.LOC - enrobé	14 281.66	17 138
SL.LOC – béton désactivé	26 727.50	32 073

	MONTANT HT (€)	**MONTANT TTC (€)**
MAUGARD – enrobé	15 413	18 495.60
MAUGARD – béton désactivé	17 877.50	21 453

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir :
- L'option tout enrobé.
- L'entreprise Eurovia pour un montant HT de 13 530 € soit 16 236 € TTC.

La dépense sera inscrite à l'article 2151 du budget primitif 2026.

5. Renforcement + Eclairage Public - 2022-0-76408-M5657 – Route des faisans.

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **Renfo+EP-2022-0-76408-M5657** et désigné "Route des Faisans, RD252" dont le montant prévisionnel s'élève à 399 120,00 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 58 570,00 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil communal décide :

- **D'adopter** le projet ci-dessus ;

- **D'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2027 pour un montant de 58 570,00 € T.T.C ;

- **De demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

6. **EP-2022-0-76408-M5717 – Allée des rosiers.**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **EP-2022-0-76408-M5717** et désigné "Allée des Rosiers" dont le montant prévisionnel s'élève à 21 000,00 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 9 610,00 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil communal décide :

- **D'adopter** le projet ci-dessus ;

- **D'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2027 pour un montant de 9 610,00 € T.T.C ;

- **De demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

7. **Retrait de la commune de Quincampoix-Fleury.**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de retrait du SDE76, de la commune de Quimcampoix-Fleury, ceci dans le but de rejoindre le SDE60.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce qui précède et délibéré accepte à l'unanimité le retrait de la commune de Quimcampoix-Fleury du SDE76.

8. **Distributeurs de baguettes et de plats préparés**

M. le Maire rappelle les termes de la délibération n° 10-21-09-26 en date du 21/09/2026 et portant sur le même objet :

« Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la municipalité a été sollicitée par le boulanger de Gommerville ainsi que par le restaurateur « JAC EVENTS », établi à Saint-Romain-de-Colbosc, en vue de l'implantation d'un distributeur automatique de baguettes et de plats cuisinés.
Après échanges, le Conseil municipal marque son intérêt pour ce projet. Toutefois, plusieurs réserves sont formulées, relatives notamment à l'insertion paysagère des équipements et au site d'implantation initialement pressenti (à savoir le parking de l'église, à droite de l'entrée, en bordure de la RD 10).

Par conséquent, afin d'éclairer sa décision, l'assemblée délibérante sollicite :
• La transmission d'une insertion paysagère en perspective 3D des futurs distributeurs ;
• L'étude, par les porteurs de projet, de deux implantations alternatives. »

Après avoir réétudié le projet et effectué des visites sur le terrain, M. le Maire souhaite que l'emplacement initialement pressenti soit retenu, à savoir à droite de l'entrée du parking de l'église, en bordure de la RD 10.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (10 voix pour et 2 voix contre) de retenir l'emplacement susvisé pour l'implantation des distributeurs de baguettes et de plats cuisinés.

M. Patrick Izabelle exprime son opposition en déplorant la pollution visuelle qu'engendrera le choix de cet emplacement. Mme Charline Rossignol vote également contre en s'interrogeant sur les difficultés de stationnement que cela pourrait générer.

9. **Remplacement de M. Fabrice MIETTE dans ses fonctions de délégués des commissions à la Communauté de Communes Campagne de Caux et à la Commune.**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la démission de M. Fabrice MIETTE et à son remplacement par M. Florent PORT, suivant de la liste, il convient de renommer :

- **Communauté de Communes Campagne de Caux :**
 - 1 délégué suppléant à la commission bâtiment et travaux
 - 1 délégué suppléant à la commission développement économique – Mobilité

- **Commune Manneville la Goupil :**
 - 1 membre à la Commission sécurité – territoire et patrimoine
 - 1 membre à la Commission associations – commerces et entreprises
 - 1 correspondant intempéries ERDF
 - 1 membre titulaire à la Commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce qui précède et délibéré décide à l'unanimité de ce qui suit :

- **Communauté de Communes Campagne de Caux :**
 - M. Jean-Philippe COUCKUYT est nommé délégué suppléant à la commission bâtiment et travaux
 - M. Florent PORT est nommé délégué suppléant à la commission développement économique – Mobilité

- **Commune Manneville la Goupil :**
 - M. Florent PORT est nommé membre à la Commission sécurité – territoire et patrimoine
 - M. Florent PORT est nommé membre à la Commission associations – commerces et entreprises
 - M. Jean-Philippe COUCKUYT est nommé correspondant intempéries ERDF
 - M. Florent PORT est nommé membre titulaire à la Commission d'appel d'offres

10. **Remplacement de M. Florent PORT en tant que délégué du TGI de la commission de contrôle des listes électorales.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner :

Arnaud CUFFEL : Délégué titulaire du Tribunal de Grande Instance de la commission de contrôle des listes électorales.

Roselyne COUCKUYT : Déléguée suppléante du Tribunal de Grande Instance de la commission de contrôle des listes électorales.

11. **Le point sur les travaux en cours.**

- **Maison 8, place de l'Église** : Les copropriétaires ont signé un mandat de vente avec l'agence immobilière « Le Lab Immo ». Le bien est de nouveau à la vente.

- **Tempête du 23 octobre 2026** : Trois arbres sont tombés, route des Faisans, chemin des Seringas et route des Hérons. Enedis est intervenu route des Faisans.

- **Atelier communal** : Le pignon sud, déjà en mauvais état, a été endommagé lors de la dernière tempête.

- **Route des Faisans** : À la suite de l'incident provoqué par un camion-toupie, la société STELLA NETWORKS (mandatée par Orange) a pris le dossier en charge le 22 octobre pour remplacer les poteaux téléphoniques, sans que la date exacte d'intervention ne soit encore connue.

- **Église** : Une statue du chœur a chuté au sol, vraisemblablement en raison de la tempête du 23 octobre. L'assurance sera contactée pour examiner une éventuelle prise en charge.

- **Chicane (route des Faisans)** : La Direction des Routes de Saint-Romain-de-Colbosc a été interrogée quant à une éventuelle prise en charge de la réfection. Toutefois, les travaux ayant fait l'objet d'un procès-verbal de remise d'ouvrage, la réfection incombe désormais à la commune.

- **Route des Hortensias** : La commune de Manneville-la-Goupil a sollicité l'aide technique de la Communauté de communes Campagne de Caux face à un effondrement récurrent. L'intercommunalité a décliné cette requête.

- **Lotissement « Le Clos des Narcisses »** : Une visite sur place a eu lieu avec les représentants de la Communauté de communes Campagne de Caux. Il s'avère que les noues, le bassin de rétention et les bordures ne sont pas entretenus. Il convient donc de se rapprocher des copropriétaires pour les sensibiliser à l'entretien de ces ouvrages avant la cession des voiries et réseaux, ainsi que de régler la question de la réserve incendie. Les plans des divers réseaux devront également être fournis.

12. Le point sur l'urbanisme.

La parole est donnée à Bertrand Décultot Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, qui porte à la connaissance de l'assemblée des demandes d'urbanisme déposées en mairie depuis le mois de juin dernier :

DEMANDES	DATE DEMANDE	DEMANDEUR	ADRESSE	NATURE DES TRAVAUX	OBSERVATIONS
PC0764082026G0003	22/09/2026	LOPEZ Stéphane	2 rte des mésanges	Rénovation & embellissement de façades	supprimé
DP07640826G0021	24/09/2026	LOPEZ Stéphane	2 rte des mésanges	Rénovation & embellissement de façades	
DP07640826G0022	28/09/2026	RICAUX Elodie	15 clos des narcisses	Régularisation abri jardin & clôture	
CUa07640826G0016	02/10/2026	Me DUPIF Notaire - Goderville	690 chemin des violettes		
CUa07640826G0017	07/10/2026	SAS Notaires 34 JL – Le Mesnil- Esnard	70 rte des camélias		
CUa07640826G0018	07/10/2026	Me V. JARDIN – Criquetot l'Esneval	64 imp des châtaigniers		
PC07640826G0004	20/10/2026	LAMBERT Loïc	342 rte des mésanges	Construction garage	

13. Le point SIVOS des 4 Clochers

- Effectif de cantine (abonnement)

	BORNAMBUSC	HOUQUETOT	MANNEVILLE	VIRVILLE	Autres communes	TOTAL
PS	1	1	8	0	1	11
MS	1	4	9	3	0	17
GS	0	3	9	0	0	12
CP	0	0	5	2	0	7
CE1	3	2	12	2	1	20

CE2	1	3	6	4	1	15
CM1	4	3	11	1	1	20
CM2	0	1	10	2	0	13
TOTAL	10	17	70	14	4	115

Moyenne septembre : 124 enfants/jour

M. le Maire souligne que l'effectif des enfants fréquentant la cantine est en baisse et que les repas sont passés à 4 composantes au lieu de 5, offrant ainsi un rythme de travail plus serein au personnel de cantine.

• Le SIVOS a fait réaliser un diagnostic de l'ancien logement de fonction des écoles. Un champignon nommé coniophore (cousin de la mérule) a été décelé. Un traitement approprié sera réalisé par une entreprise spécialisée.

• L'achat de 14 climatiseurs mobiles est en partie financé par le « dispositif été 2026 » mis en place par EDF. Ce dernier rembourse jusqu'à 400 € TTC par équipement, dans la limite de 10 équipements par établissement (l'école du SIVOS étant considérée comme un seul et unique établissement).

• La clôture à l'arrière de l'école élémentaire sera prochainement remplacée par des treillis soudés.

• L'association Ribambelle a fait don de matériel destiné à l'école pour une somme de 3 985,87 €.
• L'association GRG a également fait un don de matériel d'une valeur de 918 €.

14. Le point sur la Communauté de Communes Campagne de Caux.

M. le Maire rappelle à l'assemblée l'envoi à chaque membre du conseil municipal de la synthèse rédigée à l'occasion de la rencontre avec Mme Pascale DHERVILLEZ, Présidente de la Communauté de Communes Campagne de Caux (4C), et le nouveau Directeur Général des Services, M. Sébastien FORTOUL.

Concernant les problèmes de baisse de pression sur le réseau d'eau potable et, par extension, sur la défense incendie, ceux-ci sont dus à des travaux en cours sur le réservoir d'Houquetot, mais également à un souci technique (crépine bouchée). Le chantier doit être finalisé pour la mi-novembre, ce qui permettra un retour à la normale de la pression sur le réseau.
Les essais sur les hydrants ayant été effectués aux alentours de la mi-août, la perte de débit sur les poteaux pourrait être imputable à la crépine bouchée (problème désormais résolu). Pendant la période de dysfonctionnement de la crépine, la distribution d'eau a été fortement perturbée et s'est faite en mode secours. Nous sommes toutefois en attente de la confirmation de ces éléments par les services d'eau et d'assainissement de l'intercommunalité.
Cependant, en raison de ces perturbations, le SDIS 76 a demandé le déréférencement d'une dizaine de poteaux. Aussi, avant d'entreprendre toute démarche, il conviendra de faire réaliser un nouveau contrôle par une entreprise spécialisée.
Ce problème émanant d'un manque de communication des services de l'intercommunalité, il sera demandé que cette dépense supplémentaire soit prise en charge par la 4C.

15. CLECT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Campagne de Caux.

Le Conseil Municipal, après délibéré décide à l'unanimité de la nomination suivante :

Représentant titulaire CLECT : Jean-Philippe COUCKUYT
Représentant suppléant CLECT : Bertrand DECULTOT

16. **Mission Locale Pays de Caux Vallée de Seine.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de nommer un représentant à la Mission Locale Pays de Caux Vallée de Seine
Le Conseil Municipal, après délibéré décide à l'unanimité de la nomination suivante :

Représentant Mission Locale Pays de Caux Vallée de Seine : Julie LEBAILLIF-LAURENT.

17. **Demande de subvention – Anim'Manneville.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention émanant de l'association les Anim'Manneville créée dans le but de favoriser le lien social, la convivialité, l'animation locale et le dynamisme communal au sein de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce qui précède décide :

- D'attribuer à l'association Anim'Manneville, une subvention de 300€ sur le budget 2026 de la commune, afin de soutenir son lancement.

Par ailleurs, la réunion de la commission associations aura lieu le lundi 11 janvier 2027 à 18h30.

18. **Décisions modificatives.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des décisions modificatives suivantes :

- Subvention Anim'Manneville :

 D 65748 : + 300€
 D 61558 : - 300€

- Dégrèvement jeunes agriculteurs :

 D7391111 : +144€
 D61558 : - 144€

- Travaux réfection voirie salle du carreau et trottoir :

 D61558 : - 16 500.00€
 D023 : +16 500.00€
 R021 : +16 500.00€
 D2151 : +16 500.00€

19. **Questions diverses.**

Corinne RENAUX a été interpellée au sujet de la dangerosité de la circulation causée par le stationnement sauvage des véhicules au début de la route des Jonquilles. Il serait opportun de mener une réflexion à ce sujet, même si les solutions ne sont pas évidentes, s'agissant d'un état de fait en partie dû à l'incivilité des automobilistes.

Florent PORT demande que soit expliquée aux administrés, dont la plupart ne comprennent pas le fonctionnement du SIVOS des 4 Clochers, la manière dont il est financé. Cela sera effectué par le biais du journal de fin d'année.

Patrick IZABELLE souhaiterait :
• Prévoir un élagage des arbres se situant sur le chemin entre la route des Faisans et la route des Hêtres.
• Faire établir des devis pour la réfection du fond de la benne du tracteur.
• Faire établir des devis pour la création d'un appentis dans la cour de l'atelier communal.

• Prévoir la réfection du pignon sud de l'atelier communal.

Concernant l'état de délabrement du chemin piétonnier de la place de l'Église, si aucune information ne nous parvient de la part de la société Atelier 2Paysages, maître d'œuvre, un courrier recommandé avec accusé de réception lui sera transmis.

Sonia CUFFEL informe l'assemblée des plaintes récurrentes émises par certains Mannevillais eu égard aux divagations permanentes du chien de l'entreprise Vandermeersch. Cet état de fait a été signalé à l'entreprise.

M. le Maire informe l'assemblée que les services de l'AURH (Agence d'urbanisme Le Havre Estuaire de la Seine) seront présents en mairie le 7 décembre prochain afin de faire le point sur les réserves foncières et les logements vacants de la commune, dans la perspective d'une seconde révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Pour rappel, la modification de droit commun n°1 du PLUi sera approuvée en Conseil communautaire le 3 novembre prochain et la seconde commencera début 2027 pour prendre fin en septembre 2028.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le lundi 07 décembre 2026 à 18h30.

La séance est levée à 20h50mn.